

Extrêmement Important

CONFERENCE MONDIALE D'EGLISE ET SOCIETE
Genève, 12 - 26 juillet 1966

Exclusivement à l'usage
de la presse et de la
Conférence

Conference Address
No. 29

Ne pas publier avant
le 16 juillet à 19h. 30

DIALOGUE AVEC LES CATHOLIQUE ROMAINS SUR LA PENSÉE
CHRÉTIENNE SOCIALE CONTEMPORAINE

Métropolitaine Nikodim

261 (0613)

"66"

12828

Le pape Jean XXIII a écrit dans son encyclique *Pacem in terris*: "Tous les hommes de bonne volonté se trouvent aujourd'hui en face d'une immense tâche: restaurer les relations humaines sur un fondement de vérité, de justice, d'amour et de liberté - relations entre individus, relations entre les citoyens et l'Etat, relations entre les Etats eux-mêmes... cette tâche est la plus noble qui soit parce qu'elle est tout entière dans la consolidation de la paix véritable, selon l'ordre établi par Dieu" (Section "Grandes tâches").

La lutte pour la paix, pour le triomphe des principes de la coexistence pacifique, pour le progrès du "désarmement, comprenant aussi celui des âmes humaines" (*Pacem in terris*, section "Désarmement"), captive tous les jours plus irrésistiblement la conscience de l'humanité, engageant avec persévérance ses meilleurs représentants à chercher activement à frayer la voie à de généreux contacts, à échanger des opinions, à partager des expériences, à engager d'utiles discussions et - ce qui est le plus important - à collaborer étroitement dans tous les domaines pratiques de la vie. De nombreux contacts sont ainsi établis et un dialogue vivant, multiple et universel peut s'engager dans l'espérance.

Naturellement, les chrétiens sont également engagés dans ce dialogue de paix, car leur pensée sociale est dominée par la notion que la paix est l'ordre établi par Dieu pour la vie universelle et qu'elle seule rend possible le développement graduel et harmonieux de la personne et de la société tout entière, et, par conséquent, la réalisation libre et raisonnée, par l'humanité, des buts suprêmes de l'histoire et de la création dans son ensemble. L'Eglise orthodoxe russe, dans la personne de beaucoup de ses représentants, donne son appui et sa bénédiction à ses fils fidèles engagés dans le dialogue de la paix, considérant que c'est là une des formes de son ministère de paix. "Notre place, dit S.S. le patriarche Alexis, est dans le rang, avec les hommes de bonne volonté qui consacrent leur énergie, leur savoir, leur expérience et leurs travaux à l'établissement de relations réellement humaines de fraternité, d'assistance mutuelle et d'amour sincère" (Journal du Patriarcat de Moscou, 1966, No. 5 p. 3).

C'est avec une profonde gratitude que nous, hiérarchie, clergé et fidèles du Patriarcat de Moscou, voyons que l'Eglise catholique romaine, avec son chef, S.S. le pape Paul VI, considère que le dialogue universel est un moyen de proclamer la paix. Le pape Paul VI, dans son encyclique "*Ecclesiam Suam*", a dit: "*Sed antequam mentem a contiendo mundo, qui nunc est, avertamus, facere non possumus concipiamus votum: percipimus nempe ut propositum nostrum hoc habendi colloquium et incrementis provehendi secundum varios et mutabilis, quos praefert modos, ad pacem inter homines stabiliendam videat: quatenus videlicet colloquium eam instat vian, qua rationes inter homines intercedentes ad prudentiae et sinceritatis normam dirigantur et quatenus utilitates experientiae affert quibus omnes ad praestantissima bona superna consideranda revocentur... notat, ut scelus et calamitatem, bellum, cui populus aliquis lacessitur vel quod imperii amplificandi aut dominationis exercendae causa suscipitur: ac necessario ad humanam pertinet coniunctionem, quae abtinet in summa nationum parte, in earum corpore, in earum veluti fundamentis prout sive ordines societatis instituta et omnium animos ad intellectum amansque studium pacis eiusque ser officium adducat.*"

1. Des difficultés du dialogue et de la façon de les surmonter

"Ex duobus autem et prioribus hisce Nostris et vestris consiliis tertium sponte oritur - continue Paul VI dans son encyclique - quod eo spectat, ut Ecclesia res rationesque cum hominum universa communitate contrahat, quacum ipsa continetur, et in qua media vivit et suum obit opus.

Quorum hominum, ut inter omnes constat, altera pars, postquam christianam fidem tam penitus combibit ex aequo tantam vim virtutem que sumpsit, ut saepe numero - licet id satis non aestimaverit - quacunquē optima quisque populus in suo cultu habet eidem fidei tribuat necesse sit... Altera vero hominum pars, quae in terrarum orbe est maxima ducenda, se ad immensos fines eorum popularum extendit qui novi appellantur. Attamen in hac universitate humani iam non una, verum etiam centrum afferuntur Ecclesiae habendorum cum aliis congressuum facultates; quorum sane alii aperti et quidem faciles censentur; alii ancipites et ardui; denique plurimi, pro, ab amico colloquio prorsus alieni.

Existit igitur hoc loco Ecclesiae quaestio de colloquio serendo cum huius aetatis hominibus."

Exposant l'essence du problème du dialogue et caractérisant les interlocuteurs de l'Eglise, le pape parle avec douleur de l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, qu'a l'Eglise catholique romaine à entrer en dialogue avec les représentants des systèmes de la pensée athée, particulièrement du communisme athée. On ne peut qu'approuver le pape lorsqu'il dit qu'une trop grande différence d'idéologies rend inévitablement presque impensable le genre de dialogue qui est décrit tout au long dans de nombreuses pages de l'encyclique "Ecclesiam Suam". Mais pour ce qui est des conclusions à tirer de ce fait, il nous est difficile de faire nôtre la pensée - non pas exprimée directement par le pape, mais très clairement implicite dans le texte de l'encyclique - selon laquelle la seule façon de s'en tirer est d'attendre que les athées aient suffisamment changé pour réviser leur position actuelle et pour "entamer avec l'Eglise un dialogue positif, différent de celui qui se poursuit en ce moment, dans lequel nous n'entendons que notre regret et notre chagrin" (parole de Jean XXIII citée par Paul VI).

Il nous semble à nous qu'il existe une meilleure façon de sortir de cette situation; elle se trouve dans la juste définition du contenu du dialogue et dans le choix correct des méthodes par lesquelles il devrait être conduit. S'il est entendu que le dialogue est une tentative de contact entre idéologies diamétralement opposées, avec une intention de trouver un compromis entre elles, ou dans l'idée de la graduelle domination et absorption d'une de ces idéologies par l'autre, et que ce dialogue ne sera qu'un concours d'éloquence sur la foi et la croyance, alors, bien sûr, il aura peu de chances de succès, ou même, il n'aura pas lieu du tout. Mais si le dialogue, dans sa vraie nature, est considéré comme un moyen d'établir des relations justes avec le monde alentour dans lequel l'Eglise vit et agit, alors il sera toujours possible et son succès dépendra de la mesure dans laquelle son contenu, d'une importance vitale pour les deux parties et correspondant à la situation réelle, est circonscrit et de la méthode choisie, ceci ne rapportant non seulement à la discussion indispensable, mais aussi à la collaboration pratique pour résoudre les problèmes. Le choix du contenu et des méthodes dépend, bien entendu, du caractère propre aux interlocuteurs avec lesquels l'Eglise désire entrer en dialogue ou réciproquement.

Nous aimerions bien être compris sur ce point. Les limites du contenu du dialogue et l'accent mis sur la collaboration pratique n'ont aucunement le sens d'une sorte d'opportunisme. Le pape Paul VI a parfaitement raison quand il dit: "Christiana enim vita quam Ecclesia defendit ac provenit, sicut ea omnia praecavere debet, quibus vel deciei vel contaminari vel coerceri possit...ita non modo se conformet oportet

ad cogitandi et vivendi fortas, quas tempora inducunt eique veluti iniungunt, dummodo praecipuis suae ipsius religiosae et moralis doctrinae praeceptis ne repugnent, verum etiam oportet ad eas formas accedere easdemque emendare, honestare, provocare, et sanctificare nitatur". Il est peut-être juste d'ajouter simplement ici que, "bien qu'ils résistent", les chrétiens ne devraient pas chercher avec trop d'insistance à imposer leur façon de penser et d'agir au monde qui les entoure.

Sans aucun doute, "supernaturalis christianae vitae integritas" doit être entièrement conservé (ibid. section "Le second Concile du Vatican considéré comme un instrument providentiel de renouvellement", p. 2727). Cela signifie obéissance totale à l'enseignement du Christ, le Sauveur, pleine communion de grâce avec Christ dans le corps de l'Eglise, discipline ascétique raisonnable (cf. Ecclesiam Suam, section "Le nouveau est d'abord et avant tout une affaire intérieure, il est conversion du coeur", p. 34). Et cela devra toujours être ainsi: aucun dialogue ne peut signifier pour l'Eglise un glissement vers l'alignement de sa conscience aux principes temporels (cf. ibid. section "L'Eglise n'a pas à suivre la mode", p. 31). Mais, simultanément, si l'Eglise est appelée à servir le monde et son salut, elle doit se faire "toute à tous" (I Cor. 9,2) car, ainsi que le souligne avec raison le pape: "Nostrae autem eiusmodi hortationes non illuc sane pertinent, ut credatur omnen perfectionem aut in earum immobilitate agendi rationum contineri, quas Ecclesia per antea acta saecula suscepit, aut in eo ut quadamtenus non accedamus ad communes agendi modos, cum ingenio hominum nostri huius temporis congruentes, qui tamen probari possint". (Ecclesiam suam)

Le pape Jean XXIII a également exprimé la même idée avec beaucoup de clarté: "...catholici in muneribus exsequendis, ad res oeconomicas socialesve pertinentibus, homines non semel attingunt, qui secus atque ipse de vita sentiunt. Quod cum evenit, ii qui catholicum profitentur nomen, maxime prospiciant, ut sibimetipsis semper constant, neve ad ea media consilia descendant, e quibus aut religionis aut morum integritas aliquid detrimenti capiat. Pariter tamen se tales praebant, qui et aliorum sententiam aequa perpendant benignitate, et omnia ad utilitates suas non referant, et parati sint bona, vel ad bonum conducibilia" (Mater et Magistra).

Le pape désigne par les mots de "salutis colloquium" le dialogue proposé par l'Eglise. C'est une pensée excellente et juste, mais il faut faire ici une importante réserve; cette pensée est juste si elle se réfère à la "salutalibitas" du dialogue, considérant comme "salutabilis" toute action de l'Eglise en accord avec la volonté de Dieu et révélant une image aussi proche que possible du visage "tam perfectus, tam venustus, tam sanctus, tam splens" de l'Eglise. (cf. Ibid., section "Le triple dessein de la présente encyclique - conscience, nouveau, dialogue", pp. 5-6). Il est à peine nécessaire de souligner que le "dialogue du salut" signifie un entretien sur le salut - une prédication chrétienne qui tend à "convertir le monde", l'accomplissement du devoir et de la mission apostoliques (cf. Ibid., section "L'Eglise entre en dialogue avec le monde. L'exemple des derniers papes".) Ce genre de dialogue peut se heurter à une réticence naturelle à s'y joindre, et alors toutes les intentions et promesses de "...salutis donum praebebit, uniuscuique sive privati hominis sive salva libertate..." et d'adhérer à "...utset urbane agat, et magni aestinat alios, et benevolentiam bonitatemque erga alios declarat" (Ibid. section "L'Eglise en tant qu'instrument de dialogue", pp. 48-49) se révéleront inutiles. Il nous semble que de souligner le caractère missionnaire du dialogue, ce serait insister de façon erronée sur le principe "tout ou rien".

2. Dialogue de paix et dialogue oecuménique

Rien ne peut révéler avec plus de force à l'humanité actuelle, si profondément divisée, la face glorieuse de l'Eglise, fidèle à son divin Epoux, que son dévouement sans limite à la cause sacrée de la paix. Un ardent amour du prochain, activement orienté vers la prévention des risques de conflit mondial, avec son cortège d'horreurs et de souffrances innombrables, un amour orienté vers la création de relations humaines telles qu'il soit possible à chaque personne de se développer librement et dans plusieurs directions conformément aux impératifs de sa conscience et aux exigences de la loi morale, sans porter préjudice à la vie, au bien-être et à la liberté d'autres personnes, un tel amour ne peut manquer de susciter une réaction de sympathie de la part de tout homme de bonne volonté. C'est de cette manière que la sainte Eglise du Christ peut et doit entreprendre son dialogue de paix. Chacun pourra l'accepter. En lui, les coeurs s'ouvriront, des sympathies sincères naîtront, une disposition à écouter, à comprendre et à respecter le prochain fera son apparition et la voie sera ouverte à la reconnaissance pratique de la force vivifiante du christianisme.

Les formes concrètes du dialogue de paix peuvent être extrêmement variées - allant de la large discussion de divers problèmes sociaux et politiques, lors de rencontres internationales, à l'adoption de décisions dont dépendra dans une mesure plus ou moins grande, la possibilité de créer et de consolider la paix universelle, aux contacts quotidiens visant à insuffler l'esprit de paix, la solidarité humaine ou le sentiment de responsabilité dans la famille et la vie personnelle. Il convient nécessairement aux chrétiens de rechercher "ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle" (Rom. 14,19).

Le dialogue de paix a une forme spécifique - la conscience du fait que le dialogue non une forme de diakonia, de ministère envers le prochain, qui milite non seulement pour une profonde fidélité à ses principes et pour un dévouement au devoir dont il a conscience, mais aussi pour la patience et la capacité de reconnaître la vérité partout où elle se manifeste. En outre, le caractère distinctif du dialogue de paix réside dans le renoncement délibéré à juger les idéologies qui n'acceptent pas les doctrines chrétiennes ou qui impliquent une idée de lutte active contre la religion.

Le dialogue de paix n'est pas un dialogue idéologique - une dispute verbale entre représentants de principes inconciliables, la foi en Dieu et l'athéisme. Quels résultats positifs peut-on attendre d'un dialogue semblable, si la tension même de l'opposition idéologique exclut toute possibilité d'accord? Le pape aussi parle nettement de la force de cette tension de lutte idéologique: "Ingruenti huius negationis malo (du point de vue des athées qui introduisent leur athéisme dans le fondement du programme d'enseignement et d'activité politique) ... invicta etiam spe erecti" (Ecclesiam suam, section: "Refus du dialogue de la part de ceux qui dénie l'existence de Dieu", p.57-8).

L'affirmation du pape se comprend parfaitement, d'autant qu'elle se réfère au "flagrans amor...quo(nous, chrétiens) humanae consortionis fortunas curemus" (Ibid.), avec "sanctissimum conscientiae officium, ex quo Christum eiusque evangelium fidelissimae nos oportet confiteri" (Ibid.). Sans doute le devoir pastoral de l'Eglise la contraint à formuler clairement une opinion sur le danger ou sur le caractère malsain de l'erreur ; mais cette opinion et la réaction contre l'erreur qu'elle détermine n'est pas et ne doit pas devenir une condamnation, autrement dit, un verdict moral. Ne pas être d'accord, ne pas accepter, rejeter, proclamer "hors" de l'Eglise, ne signifie pas condamner. De plus, il faut distinguer entre "système de pensée" qui comportent la négation de Dieu comme élément ou même comme partie essentielle, bien que non déterminante, et athéisme militant. Il est naturel et nécessaire pour le chrétien de rejeter nécessairement le premier, parce qu'à côté des éléments d'athéisme, comme nous l'avons dit, ces "systèmes de pensée" comportent beaucoup de choses utiles et constructives pour la solution de problèmes importants qui touchent un ordre meilleur de la vie humaine.

Pour autant que le dialogue oecuménique est en cause, comme dialogue indispensable pour la recherche par les chrétiens des voies de l'unité, c'est aussi un dialogue de paix, dans la mesure où l'union des chrétiens peut s'accomplir non seulement - et non tellement - par l'étude et le dépassement théologique des différences de doctrine ou d'organisation de l'Eglise (qui sont en soi importantes et nécessaires), mais par une profonde réconciliation d'églises soeurs ou de communautés chrétiennes qui étaient séparées et qui se regroupent. Cette affirmation ne diminue en rien l'importance des différences confessionnelles ; elle ne fait que souligner l'importance d'une conception correcte du dialogue oecuménique envisagé comme dialogue du ministère.

Il n'y a qu'une méthode pour éviter l'opposition "idéologique" stérile dans le dialogue oecuménique. On doit en faire un vrai dialogue de paix, un service mutuel orienté vers une définition patiente du bien commun à partir duquel l'union pourrait être consommée, non du point de vue des opinions actuelles des théologiens, mais du point de vue de l'Eglise ancienne, une et indivise, sainte et catholique, celle de l'époque des sept conciles oecuméniques. Il est en même temps nécessaire de compléter le dialogue oecuménique par une collaboration pratique à grande échelle de tous les chrétiens dans leur service envers l'humanité, orientée vers une consolidation de la justice, de la liberté, de la paix et de l'amour.

3. Le dialogue avec les catholiques romains sur la pensée sociale du christianisme contemporain

Le dialogue de tous les chrétiens, avec la participation des catholiques romains, sur la pensée sociale contemporaine du christianisme est un sujet si complexe et aux aspects si multiples qu'il serait fort probablement malencontreux de tenter, dans le cadre d'un simple exposé, de présenter même un simple résumé du contenu de ce dialogue, de ses éléments les plus importants, de ses problèmes capitaux, de ses difficultés de base et des possibilités de parvenir à un accord général. En fait, il n'est pas exagéré de dire que toute l'oeuvre de la conférence mondiale en cours n'est qu'une partie de ce dialogue de tous les chrétiens. C'est pourquoi je me bernerai

à exprimer quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit en prenant connaissance des principaux documents officiels de l'Eglise catholique romaine consacrés aux problèmes sociaux de l'heure actuelle, d'un certain nombre d'encycliques papales et de la Constitution pastorale du second concile du Vatican sur "l'Eglise dans le monde moderne".

Dans l'encyclique "Mater et Magistra", la doctrine sociale chrétienne est considérée comme partie intégrante de la conception chrétienne de la vie (Section "Education", p.53). "Cette doctrine a été depuis fort longtemps enseignée dans divers établissements d'instruction ... elle doit être introduite dans l'enseignement religieux des paroisses et des associations d'apostolat laïc. Elle doit être propagée par tous les moyens modernes - presse quotidienne et périodique, publications populaires et scientifiques, radio et télévision. La doctrine sociale ne doit pas être seulement proclamée, elle doit aussi être appliquée dans la vie réelle, de manière pratique. C'est vrai en particulier de la doctrine sociale chrétienne, dont la lumière est la Vérité, dont le but est la Justice et dont la force motrice est l'Amour" (Ibid, section "Education", p.54). L'étude des problèmes sociaux est considérée par l'Eglise catholique romaine comme partie intégrante de son enseignement, fondé sur la révélation divine et sur la tradition patristique. "L'enseignement de l'Eglise en collaboration avec des prêtres et des laïcs éclairés, en particulier au cours du présent siècle, a élaboré une doctrine sociale précise qui vise nettement à trouver la vraie voie de la restauration, dans la vie sociale, de relations en accord avec les normes universelles, correspondant aux exigences de la nature et aux qualités de la société moderne, et qui soit ainsi acceptable par tous" (Ibid, section "Efficacité permanente de la doctrine sociale de l'Eglise", p.53).

Pour faire autorité, il est plus naturel de parler de pensée sociale chrétienne que de doctrine sociale de l'Eglise. Seuls les principes directeurs de l'éthique et de la moralité, qui sont le plus nettement contenus dans l'Ecriture sainte ou ont été attestés dans leur dignité de révélation divine par l'agrément unanime de l'Eglise universelle, constituent la source parfaite de la théologie morale au moyen de laquelle la pensée sociale orthodoxe définit librement et en prenant ses responsabilités, sa conception de la réalité sociale concrète et sa position active en face de cette réalité.

Même les paroles de Pères de l'Eglise fort respectés et qui font autorité, sur les problèmes sociaux, sont reçues dans le cadre de la réalité historique transitoire et sont considérées non comme une doctrine obligatoire, sans réserve, mais comme une pensée créatrice d'une époque, digne de la plus grande attention, mais qui ne devrait devenir en aucun cas un absolu.

Je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion sur la supériorité de la conception catholique romaine ou de la conception orthodoxe sur cette question. Il se peut que des deux côtés il y ait quelque chose à emprunter à l'autre partie au cours d'une discussion impartiale sur les vertus et les lacunes de l'une ou l'autre manière d'entreprendre l'élaboration de systèmes de pensée sociale chrétienne et de doctrine sociale chrétienne.

C'est sur un autre aspect du problème que je voudrais attirer l'attention, pour souligner le fait - qui me paraît indiscutable - que le facteur humain, avec la faiblesse qui l'accompagne inévitablement, a la plus grande importance dans la formation de la pensée ou de la doctrine sociale chrétienne. Dans le domaine de la pensée sociale orthodoxe, on peut le remarquer nettement au fait vraisemblable que les systèmes de théologie morale n'ont pas su et ne savent pas scruter assez profondément les problèmes d'éthique sociale. Cela serait impossible si, ici aussi, comme c'est par exemple le cas dans le domaine de la théologie dogmatique, la révélation divine était le facteur prédominant qui réglerait jusque dans le plus petit détail l'ordre de la pensée sociale et les types de comportement social des chrétiens dans toutes les circonstances. L'orthodoxie - comme si elle était consciente du fait que le commandement divin est "sans limite" (Ps. 119, 96) et s'effrayait d'une trop grande ingérence d'un élément purement humain et d'opinions théologiques privées par trop variées dans le domaine de l'éthique chrétienne, - l'orthodoxie a renoncé à faire des sections de théologie morale qui traitent de problèmes sociaux un système complet sanctionné par l'Eglise. Elle a déplacé le centre de gravité de ses intérêts et ses énergies spirituelles dans le champ de l'action pratique directe dans les conditions concrètes de la réalité sociale vivante.

Dans le domaine de la pensée sociale catholique romaine, en revanche, l'importance majeure du facteur humain dans la solution des problèmes concrets que le chrétien rencontre dans la vie sociale, a été fortement mis en lumière dans le caractère changeant de la doctrine sociale de l'Eglise, dans son "aggiornamento", qui n'a pas eu parfois un caractère évolutif, mais plutôt un caractère révolutionnaire de révision franche et honnête de certaines positions erronées, bien que profondément enracinées dans la tradition doctrinale de l'Eglise.

Pour expliquer et renforcer cette pensée, je me permettrai de m'arrêter particulièrement à un problème qui a été maintes fois traité dans les encycliques papales, a fait l'objet de discussions au second concile du Vatican et est essentiel pour l'orientation correcte de la pensée chrétienne dans le monde moderne divisé. Je pense au problème de la propriété privée, y compris celui de la propriété privée des moyens de production.

4. Propriété privée, y compris la propriété privée des moyens de production

Cette question infiniment délicate ne doit indiscutablement être résolue qu'après un examen prudent et objectif, en tenant compte des vues directement opposées qui caractérisent les deux systèmes sociaux et économiques du capitalisme et du socialisme. L'idée même de coexistence pacifique exige de nous tous, dans la vie pratique, que nous acceptions les deux propositions suivantes :

- 1) Le problème des formes de la propriété ne peut être résolu, en dernier ressort que par le peuple ;
- 2) Dans la solution donnée de ce problème, c'est-à-dire dans les conditions du système social et économique donné, toute forme de propriété doit, par les efforts de la société, contribuer à la sauvegarde du bien commun.

Pendant longtemps, les vues traditionnelles sur la propriété privée ont eu dans l'Eglise catholique romaine un caractère unilatéral. La propriété privée en général et celle des moyens de production en particulier, étaient considérés de manière axiomatique comme un "droit naturel", toujours indispensable sans condition. Dans la période qui s'est achevée en 1917, cette solution du problème signifiait seulement que l'Eglise catholique romaine rejetait certaines doctrines sociales les plus radicales. Mais après 1917, la signification a pris de l'ampleur et constituait la condamnation indirecte et parfois directe d'une sorte de régime social déjà établi et qui se développait : le régime socialiste.

Même le pape Jean XXIII a maintenu cette attitude de condamnation indirecte du système socialiste. Il a déclaré : "Le droit de propriété privée, y compris la propriété privée des moyens de production reste une valeur permanente parce que c'est un droit naturel, fondé sur la priorité ontologique et théologique de la personne dans la société ... il est incompréhensible qu'on puisse mettre en doute le caractère naturel de ce droit qui tire sa source de la fécondité du travail et est constamment nourri par lui ; un droit qui représente un moyen indispensable d'affirmation de la personne et de manifestation de la responsabilité dans tous les domaines ; un droit qui représente l'une des conditions de la stabilité de la famille et du développement pacifique et harmonieux de toutes les forces unies dans la vie sociale" (Mater et Magistra, IIe partie, section "Confirmation du droit de propriété" et "Fonction sociale de la propriété privée"). Rien de surprenant à ce que cette conception de l'importance de la propriété privée, qui est une condamnation indirecte du système socialiste qui ne reconnaît pas la propriété privée des moyens de production comme un droit "naturel", une valeur "permanente" ou un moyen "indispensable" d'affirmer la personne et de manifester la responsabilité dans tous les domaines, devienne comme l'a dit le pape Jean, une condamnation directe qui ne manque que d'une expression exacte : "L'histoire et l'expérience montrent que sous les régimes politiques qui ne reconnaissent pas le droit à la propriété privée, y compris celle des moyens de production, les manifestations fondamentales de la liberté sont restreintes ou supprimées" (p.26) !

La constitution pastorale "L'Eglise dans le monde moderne" adoptée par le second concile du Vatican ne contient plus aucune de ces affirmations sur l'immuabilité de la propriété privée ou de ces expressions de condamnation directe ou indirecte du système socialiste. Davantage, cette constitution se rapporte directement à diverses formes de propriété, légitimement établies par le peuple. En d'autres termes, elle reconnaît la première des propositions mentionnées plus haut - que la question des formes de la propriété doit être résolue en dernier ressort par le peuple seul. Quelles que soient les formes de la propriété qui correspondent aux institutions légitimes des peuples comme aux conditions variées et changeantes, il est toujours nécessaire d'assurer en pratique la réalisation du but général des biens terrestres.

Ainsi l'homme, en utilisant ces biens terrestres, doit regarder les valeurs matérielles qu'il possède légitimement, non seulement comme sa propriété personnelle, mais comme un bien commun, en ce sens qu'ils doivent lui être utiles, mais aussi aux autres". (cf.p.69) Après avoir reconnu le droit des peuples à choisir les formes de propriété, la constitution souligne très justement l'importance de la surveillance de l'usage correct, donc humain, des formes existantes de la propriété, en accord avec la seconde des propositions ci-dessus, savoir que dans les circonstances de chaque système économique et social, toute forme de propriété reconnue légitime puisse servir - grâce aux efforts de la société - au bien général.

Dans de nombreuses encycliques papales comme dans la constitution sur l'Eglise dans le monde moderne, on donne beaucoup d'importance aux aspects positifs de la propriété privée, y compris celle des moyens de production: "La propriété et les autres formes de possession privée de biens matériels, contribuent à la manifestation de la personne... donnent à la personne la possibilité d'accomplir ses devoirs dans la société et dans la vie économique ... offrent à chacun le cadre nécessaire l'autonomie personnelle et familiale" (p.71). L'existence de ces aspects positifs offre, d'après la constitution, des raisons de considérer la propriété privée comme un facteur qui contribue à la réalisation et à la consolidation de la liberté personnelle et civique (ibid.). Si nous ne pensons qu'au système capitaliste, il n'y a pas de raison de principe pour rejeter cette espèce d'affirmation. De ce point de vue, on peut donc comprendre le souci du pape Jean XXIII d'empêcher la propriété de l'Etat de menacer l'initiative privée: "L'Etat et les institutions publiques ne devraient étendre leur propriété que dans les limites clairement tracées par des considérations visant le bien commun, mais en aucun cas ils ne devraient avoir en vue de restreindre, moins encore de supprimer complètement la propriété privée" (Mater et Magistra", section "Propriété de l'Etat", p.39). Mais en même temps, il serait difficile de justifier une tentative d'étendre la signification de ces jugements en fermant les yeux sur le fait qu'en général ils n'ont de valeur que pour autant qu'ils concernent les conditions du système capitaliste.

Il est nécessaire de souligner que le système socialiste ne rejette pas la soi-disant "propriété personnelle". Celle-ci diffère de la propriété privée, premièrement, en ce que l'objet de la propriété personnelle ne peut être que ce qui a été acquis par le travail personnel au par la participation à ces entreprises de l'Etat comme les bons-primes ou les loteries ou autres actions représentant une récompense de l'Etat en reconnaissance de certaines activités; en second lieu, la propriété personnelle s'étend seulement aux objets de consommation, non aux moyens de production. On doit se souvenir du fait que certains aspects positifs attribués par la Constitution sur l'Eglise dans le monde moderne à la propriété privée peuvent aussi s'appliquer en un sens et avec certaines réserves, à la propriété personnelle dans la société socialiste (par exemple, la possibilité de meilleurs dispositions pour la famille, etc.)

Suivant le sillage de ses prédécesseurs, le pape Jean XXIII mentionne parmi les aspects positifs de la propriété privée la constatation que "le droit à la propriété privée est, par sa nature même, indissolublement lié à une fonction sociale définie". Cette fonction sociale réside dans le fait que toute personne dotée de propriété privée a la possibilité d'en user pour aider son prochain. Et le pape continue: "Il y a toujours beaucoup de situations affligeantes, de besoins aigus et complexes, qui ne peuvent être découverts et satisfaits par les formes officielles de l'assistance publique. C'est pourquoi un vaste domaine demeure ouvert à la sympathie humaine et à la charité chrétienne privée" (Mater et Magistra, section: "les fonctions sociales de la propriété privée", p. 29-30). Cet aspect positif est aussi propre à la propriété personnelle dans une société socialiste, à la seule différence que les formes officielles d'assistance publique et la préoccupation de l'Etat en matière de bien-être social des citoyens sont incomparablement plus efficaces dans les états socialistes que dans les capitalistes.

Outre les aspects positifs de la propriété privée, les encycliques papales et la constitution sur l'Eglise dans le monde moderne soulignent aussi ses aspects substantiellement négatifs. "La propriété privée a par nature un caractère public (*), dont le fondement se trouve dans la destination publique des biens matériels. L'ignorance de ce caractère public conduit très souvent à une propriété qui devient une source d'aspirations égoïstes et de graves perturbations de l'ordre, ce qui donne aux ennemis de la propriété privée l'occasion de s'élever contre elle" (p. 71). Les déclarations des papes Pie XI et Pie XII sont caractéristiques. Pie XI attire l'attention sur le fait que la propriété privée peut facilement causer une menace pour la société dans les cas où elle prend des dimensions trop grandes. Une trop grande puissance économique "ne peut être laissée entre les mains d'individus privés sans danger pour le bien commun" (Quadragesimo Anno, AAS, vol. 23, 1931, p. 214). Pie XII, partant de l'idée de menace que constituent les abus du droit de propriété privée, estime nécessaire - en se référant à l'encyclique de Léon XIII "Rerum novarum", d'insister sur la priorité d'un droit plus essentiel: "le droit de chaque homme de faire usage des biens matériels pour se maintenir en vie" et qui, dit-il, "a priorité sur tout autre droit de nature économique, y compris celui de propriété" (Discours radiodiffusé de Pie XII, 1941, cf. AAS. vol.33).

(*) L'expression est inexacte. Ce n'est pas la propriété privée, c.à.d. la forme de possession sur la base de l'appropriation, mais celle qu'à le possesseur d'une propriété privée dans son maintien, ou ce qu'il s'approprie, qui a un caractère public.

La constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde moderne représente un pas important sur le chemin d'une vue plus objective de la propriété privée envisagée non comme un droit naturel ou une valeur permanente, indispensable sous certaines conditions, mais comme une forme rattachée à certaines conditions historiques définies et qui dépend dans son existence de l'expression de la volonté populaire. A la lumière de cette nouvelle position qu'on ne trouvait pas dans les encycliques papales antérieures, une justification est donnée à la proposition deux fois soulignée dans la constitution, et selon laquelle "tout transfert de possessions privées à la propriété publique ne peut se faire que si une juste compensation est garantie" et qu'"une juste compensation doit être accordée chaque fois que le bien commun exige la prise en charge de la propriété privée". Cette proposition ne se réfère évidemment à rien d'autre qu'à la nationalisation pacifique et ne constitue pas une condamnation sans réserve d'autres solutions révolutionnaires du problème des formes de la propriété par le peuple.

5. Perspectives de dialogue avec les catholiques romains sur des questions de pensée sociale chrétienne.

Outre les questions que nous avons longuement examinées - dialogue idéologique avec les athées, fausses voies du dialogue œcuménique et vision de la propriété privée - une bonne partie des questions soulevées par les encycliques papales "Mater et Magistra", "Pacem in Terris", "Ecclesiam suam" et la constitution pastorale "Gaudium et Spes" offrent à notre avis une bonne base de dialogue ample et fraternel de paix sur les problèmes de la pensée sociale chrétienne de notre temps.

Telles sont les questions de liberté et de développement harmonieux de la personne, de droits et de devoirs mutuels des Etats et des citoyens, de l'importance du bien-être matériel et de sa bonne application du point de vue de la vocation suprême de l'homme, du vrai sens du progrès scientifique et technique et des dangers de son usage au détriment de l'humanité, de l'importance de l'éducation familiale, d'un ministère conscient de ses responsabilités dans la société, de l'égalité des hommes, des principes d'une aide aux pays en voie de développement, de la résolution pacifique des conflits entre Etats, du respect de la souveraineté, des mesures destinées à détendre la tension internationale et à l'établissement d'une atmosphère de confiance, de désarmement et de prévention des dangers d'une guerre thermo-nucléaire, des moyens de mettre en pratique les principes d'une co-existence pacifique, etc.

Si l'on laisse de côté quelques détails concernant la manière d'aborder ces problèmes, détails qui sont en partie conditionnés par des facteurs de caractère confessionnel, en partie par le fait que nous appartenons à des sociétés de structure sociale et économique différente, on peut raisonnablement espérer obtenir à l'avenir un accord mutuel de grande envergure à l'égard des solutions de principe de tous ces problèmes dans un esprit commun de tous les chrétiens.

Puisse l'assemblée œcuménique actuelle de tous les chrétiens, qui retient l'attention d'un grand nombre de disciples de notre Seigneur Jésus-Christ, qui accomplissent quotidiennement un ministère envers le monde, avec l'aide de la grâce de Dieu, devenir le commencement décisif du grand dialogue de paix dans lequel les efforts des catholiques romains,

des protestants et des orthodoxes s'uniront pour le bien de l'humanité divisée et qui aspire à un renouveau spirituel, en accomplissement de la volonté de Dieu qui appelle tous les hommes à partager les bénéfices de l'unité et de la paix, à la gloire de Christ, le Sauveur, et pour le bien de l'Eglise et de la société.

* * * * *